YERRES

Relations Publiques
N° tel : 01 69 49 76 17
N/Ref : NDA/FV

DECISION N° 2007/71

OBJET : Convention de prestations de service relative à la location et à l'installation de deux structures gonflables le dimanche 8 avril 2007, lors de la chasse à l'oeuf, dans le parc Caillebotte, conclue avec la Société Air 2 jeux

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2 122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2 122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT que la Commune souhaite, dans le cadre de la chasse à l'oeuf, procéder à la location et à l'installation de deux structures gonflables le dimanche 8 avril 2007,

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours de la société Air 2 jeux, sise 25 Allée du Clos Gagneur à Noisy le Grand (93 160),

DECIDE

DE signer avec ladite Société une convention de prestations de service relative à la location et à l'installation de deux structures gonflables, pour un montant total de 538,71 € H.T. soit 644,30 € T.T.C.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait à Yerres, le 21 février 2007

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération